

Commune de Brie-Comte-Robert

Modification du PLU

Par arrêté n°2022-242 en date du 8 avril 2022 le Maire a prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme

La modification portera sur le changement de la hauteur en secteur UTc, la modification de l'article UV1 en ce qu'il proscrit le changement de destination des bâtiments industriels dans le hameau de Villemeneux et l'évolution de l'article UV 10 en ce qui concerne la hauteur des bâtiments à usage d'activités dans le hameau de Villemeneux

Après avis de l'Autorité Environnementale, le projet fera l'objet des modalités de concertation suivantes :

-La publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet de la Commune, dans un journal diffusé dans le département et par un affichage en mairie

-La mise à disposition auprès du service urbanisme d'un registre destiné à recueillir les observations du public

-La mise à disposition auprès du service urbanisme et sur le site internet de la Commune d'un dossier d'étude en cours, complété au fur et à mesure

A l'issue de cette concertation, le projet sera transmis aux Personnes publiques associées avant enquête publique

L'arrêté n°2022-242 a été affiché en Mairie le 12 avril 2022 et est consultable auprès du service urbanisme

Le Maire,

Jean Laviolette